

Retour à la normale dans les EHPAD, USLD et résidences autonomes du 16 juin 2020

Coronavirus (COVID-19)

**RETOUR A LA NORMALE DANS LES
ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT POUR
PERSONNES AGEES (EHPAD, USLD ET RESIDENCES
AUTONOMIE)**

<https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/deconfinement-retour-normale-etablissements-hebergement-pa-covid-19.pdf>

EHPAD sans cas possible ou confirmé*



Modalités

- **plan de retour progressif à la « normale »** établi au plus tard le 22 juin 2020 adapté à la situation de chaque établissement
- en concertation avec les équipes soignantes et en particulier les médecins coordonnateurs d'EHPAD.
- soumis obligatoirement au Conseil de la vie sociale (CVS) représentant les résidents et leurs familles avant le 25 juin
- communiqué aux familles et résidents

Dans le respect strict des gestes barrières et d'hygiène

* **en cas de nouvel épisode** : remise en place des mesures de protection renforcées (voir diaporama Cpias Occitanie RI EHPAD, 11 juin)

Objectifs :



Assurer la reprise :

- des visites des proches sans rendez-vous
- des sorties individuelles et collectives et de la vie sociale
- de l'ensemble des interventions paramédicales
- des admissions en hébergement permanent et en accueil de jour.

Respect strict des gestes barrières et d'hygiène :



- **port obligatoire du masque chirurgical** par les professionnels et les personnes extérieures à l'établissement maintenu jusqu'à nouvel ordre (Les masques chirurgicaux peuvent être apportés par les proches ou sont mis à disposition par l'établissement)
- **hygiène des mains** par solution hydro-alcoolique
- **nettoyage des surfaces** susceptibles d'avoir été touchées
- **aération** régulière des locaux
- respect de la **distanciation physique**.

Affichages, rappels spécifiques EHPAD

Information

- Affichage spécifique Covid-19
- Diffusion des recommandations à tous les personnels
- Renforcement des précautions standard
- [Ministère document](#) grand public
- Affiches [Cpias Occitanie](#) (diapo suivante)



INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter

Eviter de se toucher le visage

Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres

Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

Affiches Grand public CPias Occitanie

Les bons gestes au quotidien Covid-19



Respectez une distance d'au moins un mètre avec les autres

Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir

Mouchez-vous dans un mouchoir à usage unique puis jetez-le

Portez correctement votre masque

Frictionnez-vous ou lavez-vous les mains régulièrement

Les gestes à risque



Évitez de toucher votre visage

Pas besoin de gants : Retirez-les !

Saluez-vous sans serrer la main et arrêtez les embrassades

CPias Occitanie
Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins

Mai 2020

COMMENT UTILISER SON MASQUE BARRIÈRE TISSU ?



A NE PAS FAIRE

- Le porter en dessous du nez
- Ne couvrir que le bout du nez
- Laisser le menton exposé
- Le porter sous le menton
- Le porter sans le serrer
- Le toucher

A FAIRE

- Se munir d'un masque propre
- Se frictionner ou se laver les mains avant la mise en place du masque et après son retrait
- Le positionner sur le haut du nez et couvrir le menton
- Ajuster et plaquer le masque sur le visage
- Le changer toutes les 4 h et plus si mouillé ou souillé
- Après utilisation, le protéger par un sac plastique en attente du lavage

ENTRETIEN

Lavage en machine avec un cycle à 60 °C pendant 30 min minimum

Séchage mécanique (sèche-linge) ou spontané (endroit propre et aéré)

Repassage sans vapeur à 120-130°C

Jeter le masque après le nombre maximum de lavage recommandé par le fabricant ou si détérioré

NIVEAU DE PROTECTION



Le port du masque ne dispense pas des mesures barrières

CPias Occitanie
Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins

Mai 2020

Affiche professionnel CPias Occitanie

Adoptons les bons gestes toute la journée !

Avril 2020



Adoptons les bons gestes toute la journée !

Les mesures générales de protection

- **Maintien d'une cellule « Covid-19 » au sein de chaque établissement**
- **Conservation d'une chambre individuelle « sas » à ouvrir en cas de suspicion**
- **Politique de dépistage par RT-PCR :**
 - aux **nouveaux professionnels** permanents et temporaires intervenants en établissement, et ce, 2 jours avant leur intervention au sein de l'établissement ;
 - aux **professionnels de l'établissement** au retour des **congés** ;
 - aux **résidents ou salariés** présentant le moindre **symptôme évocateur** ;
 - aux personnes demandant une **admission en établissement**, au stade de la préadmission
- **Doctrine ARS Occitanie** : https://www.occitanie.ars.sante.fr/system/files/2020-06/1c.%20ARSOC_COVID19_Evolution%20Strat%20D%C3%A9pistage_EHPADetUSLD.pdf

Nouvelles dispositions à compter du 22 juin



1. Les visites :

- instauration de plages horaires de visites sans rendez-vous
- respect des gestes barrières et port de masque chirurgical

2. Les admissions et la fin des confinements préventifs en chambre

- la reprise de tous les motifs d'admissions au sein de l'établissement
- la reprise des visites de préadmissions pour toute admission
- l'arrêt de la procédure du confinement préventif en chambre (hors nouvelle admission)

Nouvelles admissions

- un test par RT-PCR doit être effectué au stade de la préadmission à J-2.
- un confinement préventif en chambre de 7 jours sauf décision collégiale contraire après consultation systématique de l'astreinte « personnes âgées » du territoire ou de l'ARS.

Nouvelles dispositions à compter du 22 juin



- 3. Les sorties individuelles et collectives** sans contraintes particulières
 - Plus de limite de motif et taille de groupe
 - Absence de protocole pour sortie individuelle
 - Elections municipales du 28 juin : faciliter le vote par procuration
- 4. La reprise de la vie sociale et des interventions des professionnels de santé ou des bénévoles**
 - Plus de liste limitative de professionnels et bénévoles
 - Plus de limite de taille de groupe pour les activités et la prise de repas
 - Reprise des animations
- 5. La réouverture des accueils de jour, plateformes de répit et des PASA**
 - Plus d'entrée séparée, ni limite d'ustensiles utilisables
 - Plus de limite d'admission , plage horaire, nb de participants et modalité de transport
 - Plus d'équipe dédiée obligatoire

Covid et Système de ventilation et climatisation :

- CPIAS/ARS Occitanie :
https://www.occitanie.ars.sante.fr/system/files/2020-06/1f.FicheCpias_syst%C3%A8mes%20de%20traitement%20d%27air.pdf
- REPIAS :
https://www.preventioninfection.fr/?jet_download=10946

Merci



Vous pouvez nous contacter pour tout questionnement

- CPias Montpellier : 04 67 33 74 69

cpias-occitanie@chu-montpellier.fr

- CPias Toulouse : 05 61 77 20 20

cpias-occitanie@chu-toulouse.fr

- Pour tout problème logistique, contactez l'ARS :

ars31-alerte@ars.sante.fr ou 0800 301 301